



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question orale n° 1238

Texte de la question

M. Pierre Bernard attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la restructuration des unités de gendarmerie, placées en zone de police d'Etat, notamment en petite couronne parisienne. Les personnels de l'armée en sont informés d'une manière parcellaire et restent dans la longue inquiétude de leur devenir. Il lui demande de lui donner toute précision utile pour rassurer les militaires de la gendarmerie.

Texte de la réponse

M. le président. M. Pierre Bernard a présenté une question no 1238.

La parole est à M. Pierre Bernard, pour exposer sa question.

M. Pierre Bernard. Monsieur le ministre de la défense, ma question portera elle aussi sur la gendarmerie. Depuis plusieurs mois, il est question de restructurer des unités de gendarmerie placées en zone de police d'Etat, notamment dans la petite couronne parisienne. Les personnels de l'arme de la gendarmerie, arme d'élite dont l'efficacité a déjà été saluée ce matin, en sont informés, mais d'une manière parcellaire, ce qui fait qu'ils restent dans l'inquiétude quant à leur avenir.

Ce sont eux - vous vous en doutez, monsieur le ministre - qui m'ont demandé de vous interroger pour obtenir davantage de renseignements qu'ils n'en ont actuellement.

Pouvez-vous donc donner toutes les précisions susceptibles de rassurer les militaires de la gendarmerie ? D'avance, je vous en remercie.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Millon, ministre de la défense. Monsieur le député, toute l'action de réforme qui a été initiée par le Président de la République et engagée par mon ministère a une spécificité, que nous souhaitons respecter : la concertation et l'information préalable.

J'ai été conduit, notamment avant que le projet de loi de programmation ne soit déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, à rencontrer les personnels civils et militaires. J'ai ainsi pu rencontrer plus de 8 000 personnes à travers la France, lors des réunions qui se sont tenues dans chacune des régions militaires. Lorsqu'il a fallu engager la restructuration des industries de défense, en particulier celle de la DCN ou de GIAT Industries, j'ai passé des heures enrichissantes en compagnie des responsables syndicaux et des représentants des personnels. Nous savons que, sans concertation, il n'y aura pas de réforme possible, pas de réforme assumée, pas de réforme réussie. Pour ce qui concerne la gendarmerie, nous adoptons exactement la même démarche.

Vous connaissez les bases du problème. Aujourd'hui, les zones de compétence connaissent une nouvelle répartition : il existe des zones de compétence exclusive de la police, et des zones de compétence exclusive de la gendarmerie. Cette répartition, qui a été actée, donne à la gendarmerie, ainsi que je l'ai précisé il y a quelques instants à l'un de vos collègues, plus de responsabilités dans les zones péri-urbaines, qui ont connu une augmentation démographique relativement importante. Ainsi, ce seront six millions d'habitants supplémentaires qui dépendront de la compétence de la gendarmerie.

De ce fait, il est bien évident que nous sommes conduits à opérer des redeploiements. Ils ont été engagés en

1996 et ils se poursuivront en 1997. Ils se feront en pleine concertation avec les élus, qui seront concernés au premier chef.

Je vous remercie de l'hommage que vous avez rendu à la gendarmerie, qui non seulement a mission d'assurer la sécurité des personnes et des biens, mais aussi celle de maintenir le climat de confiance qui règne dans nos communes. C'est la raison pour laquelle nous nous concerterons avec les élus.

Nous ne procéderons aux redeploiements qu'en tenant compte des situations spécifiques, et chacun sera averti bien avant qu'ils ne deviennent effectifs afin qu'ils puissent être mis en œuvre dans un esprit de concertation et dans le respect des missions de chacun.

M. le président. La parole est à M. Pierre Bernard.

M. Pierre Bernard. Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse, que je transmettrai aux gendarmes qui m'ont interrogé.

Notre souci commun est effectivement de maintenir la gendarmerie dans ses missions, qu'elle assure avec une grande efficacité et dans l'esprit d'honneur et de discipline qui lui est particulier. (Applaudissements sur quelques bancs de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Bernard Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1238

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 1996, page 7914

Réponse publiée le : 11 décembre 1996, page 8152

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 décembre 1996